



Achat d'1 meriva par particulier 5h après achat panne

Par **dibeste**, le **18/04/2009** à **08:42**

Bonjour,

Samedi dernier le 11 avril,

j'ai acheté à un particulier une meriva 1,3cdti, année 2006, 47000 kilometres.

5 heures après, soit au 69 ème kilomètre effectué, je tombe en panne sur l'autoroute.

température atteignant le rouge , je m'arrête immédiatement , je lève le capot , il n'y avait plus d'eau de refroidissement. erreur de ma part , je n'ai pas vérifié le niveau d'eau avant de partir de chez le vendeur...

premier avis du concessionnaire opel, la pompe à gasoil fuit, la fuite a provoqué une usure des durites, les duristes ont lâché. pas possible de savoir si le moteur et le joins de culasse à souffert si la pompe et les durites ne sont pas remplacées .

le devis pour la pompe et les durites s'élève déjà à 1200 Euros...

que faire?

j'ai demandé un expert par mon assistance juridique.

j'ai essayé de voir avec le vendeur qui me dit que ce n'est pas de sa faute, il a fait révisé chez opel son meriva le 17 Mars 2009 (facture a l'appui).

comment peut-on annuler cette vente?

ai-je un recours?

merci d'avance pour vos réponses